Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **43 (1917)**

Heft 1

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Le coût total des travaux s'élève à environ fr. 484 000 somme qui se décompose comme suit :

Bâtiment, mobilier compris	Fr.	402 500
Halle de gymnastique	»	44 500
Aménagement des abords et divers .	»	37 000

Le prix de revient du bâtiment d'école est de fr. 24,70 le m³ et celui de la halle de gymnastique de fr. 16,60 le m³.

Concours de façades pour un bâtiment à voyageurs et un hôtel des postes à la nouvelle gare de Bienne [1].

Il a été présenté à ce concours 45 projets. Sept d'entre eux ont été primés, savoir :

1er rang : « Au pied du Jura » (Fr. 3200)
Moser et Schürch, architectes à Bienne ;
2e » « Biel-Bienne Alles austeigen »
Moser et Schürch, architectes à Bienne ;
(Ce prix n'est toutefois pas délivré, les auteurs du projet obtenant déjà le premier prix.)
3e » « Chanterelle » (Fr. 2500)
Schnell et Thévenaz, architectes à Lausanne ;
4e » « Dampfross & Brieftaube » (Fr. 2300)
Franz Trachsel, architecte à Berne ;
5e » « Einheit » (Fr. 1800)
Walter Bösiger, architecte à Berne ;
6e » « Neu-Biel » (Fr. 1200)
Bracher, Widmer et Daxelhofer, architectes à Berne.
7e » « Multa Paucis » (Fr. 1000)
Klauser et Streit, architectes à Berne.

Concours pour un bâtiment d'administration de l'Assurance immobilière du canton de Berne.

Ce concours est ouvert aux architectes suisses *domiciliés dans le canton de Berne* depuis deux ans au moins. Font règle, les principes élaborés par la Société suisse des ingénieurs et des architectes en matière de concours d'architecture. Terme : 31 mars 1917. Jury : MM. Locher, conseiller d'Etat ; Rittmeyer, architecte, à Winterthour ; E. Colomb, architecte, à Neuchâtel ; A. Gerster, architecte, à Berne ; Schwab, notaire, à Berne. Récompenses : Fr. 6500.

S. I. A. Société suisse des Ingénieurs et des Architectes

Procès-verbal
de l'assemblée des délégués du 11 novembre 1916, à Neuchâtel.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 12 février 1916, à Zurich (*Bulletin Technique, 1916, page 64*).
2. Ratification des nouveaux statuts de la section de Fribourg.
3. Rapport et propositions sur le vœu de la Section vaudoise tendant à une collaboration plus active des sections avec le Comité central.
4. Situation des vétérans de la Société.
5. Subvention à l'entreprise des normes pour les jaugeages.
6. Service de placement.
7. Communication concernant la création de nouveaux groupements professionnels.
8. Communication concernant le recrutement de nouveaux membres.
9. Budget pour 1917.
10. Divers.

Sont présents, du Comité central, MM. *Peter*, président, *Kummer, Wenner, Witmer-Karrer* et *Trautweiler*, secrétaire. Excusé : M. *Pfleghardt*.

Argovie : MM. *E. Bolleter* et *A. Müller*.

Bale : *P. Vischer, H. Gruner, R. Suter, F. Stehlin, C. Becker*.

Berne : *A. Bühler, H. Zölly, H. Hindermann, W. Schaffer, E. Kästli, E. Joos, C. Perret, H. Pfander, F. Hunziker*.

Fribourg : *F. Broillet*.

Genève : *A. Autran, R. Chavannes, F. Fulpius, E. Imer-Schneider, C. Weibel*.

Neuchatel : *A. Hotz, E. Prince*.

Soleure : *E. Schlatter*.

St-Gall : *A. Sonderegger, A. Altwegg, A. Brunner, C. Kirchhofer*.

Thurgovie : *A. Brenner*.

Tessin : *A. Marazzi*.

Vaud : *J. Chappuis, H. Develey, A. de Blonay, L. Flesch, L. Villard, H. Verrey, J. Verrey*.

Winterthour : *H. Hug*.

Zurich : *A. Bernath, A. Frick, J. Henrici, C. Jegher, H. Keller, K. Keller, G. Korrodi, P. Lincke, R. Luternauer, Th. Oberländer, E. Payot, A. Rohn, H. Studer, A. Schindler, R. Weber, E. Wipf, R. Zollinger*.

M. *Ulrich*, président de la commission de la « Maison Bourgeoise » assiste à la séance.

M. *Peter* ouvre la séance et salue les délégués. Sur le vœu qui a été présenté, il est décidé que le No 10 de l'ordre du jour sera discuté après le No 4.

1. Le procès-verbal de la séance du 12 février est adopté.

2. Le *secrétaire* rapporte que la section de Fribourg est alliée à une société technique, conformément à l'art. 44 des statuts. Les nouveaux statuts qui tiennent, naturellement, compte de cette alliance sont ratifiés.

3. Le *président* rapporte sur la décision prise le 11 mars 1916 de la Commission chargée de préaviser sur cet objet et qui présente la proposition suivante : « La *Conférence des présidents*, composée des présidents des sections et du Comité central, sera instituée, à titre d'essai, pour une période de deux ans. Une revision des statuts serait une opération trop vaste, qui n'est pas à conseiller. Il y aurait plutôt lieu de restreindre l'activité de l'Assemblée des délégués qui n'est pas également appropriée à toutes les affaires. »

La Conférence des présidents est susceptible d'assurer la participation désirée des sections aux travaux du Comité central. Elle a déjà siégé deux fois et promet de bons résultats.

M. *Verrey* remercie de l'accueil fait au vœu de la Section vaudoise qui eût volontiers souhaité une collaboration plus étroite à la gestion du Comité central mais qui accepte la proposition comme une solution provisoire.

M. *Bener* applaudit à l'institution proposée, mais souhaite que le budget ne subisse pas, de ce fait, une nouvelle charge et que les sections supportent les frais occasionnés par les Conférences.

M. *Stehlin* fait remarquer que les attributions de l'Assemblée des délégués ne peuvent pas être réduites sans une modification des statuts.

Le *président* répond que la Conférence des présidents n'est

[1] Voir *Bulletin technique 1916*, page 158.